

Le Schéma National du Maintien de l'Ordre



Le mouvement totalement disruptif des gilets jaunes a profondément ébranlé l'exercice du maintien de l'ordre dans notre pays. Le schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) répond en partie aux carences révélées par cette crise. Le SNMO, premier document de doctrine commun à toutes les forces, vise à garantir la liberté de manifester, protéger les manifestants, agir contre les auteurs de violences tout en donnant de meilleures informations.

Les problèmes soulevés par la crise des gilets jaunes, les avancées du SNMO et les améliorations souhaitables seront successivement abordées.



Généré, développé et amplifié par les réseaux sociaux, le mouvement des gilets jaunes, non structuré et sans véritable leader, bouscule complètement le cadre habituel du maintien de l'ordre (MO). Les rassemblements ne respectent pas du tout le cadre légal des manifestations et sont infiltrés par des groupes recherchant systématiquement le pillage et la confrontation avec les forces de l'ordre. Généralisée, répétitive, massive et imprévisible, la crise sature très rapidement la réserve gouvernementale (escadrons de gendarmerie mobile et compagnies républicaines de sécurité) et nécessite l'engagement de tous les effectifs

disponibles de sécurité publique (police nationale) et de gendarmerie départementale.



Des unités de circonstance sont constituées, notamment à PARIS. Pas du tout entraînées au maintien de l'ordre, ces formations font un usage excessif de la force. Le lanceur de balles de défense (LBD), trop souvent utilisé, provoque des blessures graves chez les manifestants.

Par ailleurs, la préfecture de police de PARIS, trop habituée à la gestion des manifestations traditionnelles, n'a pas su s'adapter, anticiper et manœuvrer pour empêcher l'envahissement de l'Arc de Triomphe (le 1er décembre 2018) et le saccage partiel d'une partie des Champs Élysées (le 16 mars 2019).

Le 8 décembre 2018, une semaine après la mise à sac de l'Arc de Triomphe et suite à de graves menaces repérées sur les réseaux sociaux, pour la première fois en métropole depuis 1958, douze blindés de la gendarmerie sont déployés dans PARIS.

Ces deux échecs opérationnels majeurs ont des conséquences considérables, notamment sur le plan international. Par ailleurs, les dérives liées à l'usage du LBD, exacerbées par les réseaux sociaux, suscitent un questionnement sur la légitimité de la force et ajoutent, à un mouvement initialement social, une crise politique. Le gouvernement devait réagir.

Démarche pédagogique envers les citoyens, le SNMO répond en grande partie aux carences révélées par la crise des gilets jaunes. Présenté à la presse et accessible au grand public, il constitue le premier document commun aux différentes forces.



Sans remettre en cause « le maintien de l'ordre à la française » (mise à distance de l'adversaire), le SNMO fixe un nouveau cadre d'exercice du MO, visant à une plus grande mobilité et réactivité des forces, pour mettre fin aux exactions et interpellier les auteurs.

Pour ce faire, la chaîne de commandement est précisée. De nouvelles autorités sont définies : le responsable de l'ordre public (ROP), le directeur du service d'ordre (DSO), le commandant de force publique (CFP).

Une composante judiciaire est désormais systématiquement intégrée aux unités de MO pour sécuriser les procédures et condamner les auteurs d'infractions.



Conséquence immédiate de la crise des gilets jaunes, la contribution grandissante des unités hors forces mobiles est reconnue et va se concrétiser par la mise en place de matériels de MO et une formation adaptée. Une restauration capacitaire est d'ores et déjà programmée. Les effectifs des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) et des compagnies républicaines de sécurité (CRS) seront abondés tandis que le renouvellement des véhicules blindés de la gendarmerie (livrés en 1974) est inclus dans le plan de relance.

Cette capacité blindée, mise en œuvre par la gendarmerie, est un outil essentiel pour faire face aux menaces actuelles et futures sur tout le territoire national (usage d'armes automatiques de plus en plus fréquent, tant en métropole qu'outre-mer).

L'emploi des armes de forces intermédiaires est confirmé. Il est nécessaire qu'elles évoluent encore pour les rendre plus efficaces et moins vulnérantes. Ces armes constituent des moyens incontournables pour agir face à des individus très violents.

Les bonnes pratiques sont reconnues. Ainsi la fonction de superviseur pour l'utilisation du LBD, imposée en gendarmerie depuis la mise en place de ce matériel, est généralisée à toutes les forces. Ces conditions d'emploi applicables à tous et la recherche de produits moins vulnérants feront, à court terme, diminuer le nombre de blessés.



La communication avec les manifestants est considérablement renforcée. Des détachements de liaison et d'information seront mis en place auprès des responsables des manifestations. Les réseaux sociaux seront utilisés tout comme les porte-voix à grande puissance et les panneaux lumineux. Les sommations sont désormais plus claires et indiquent sans équivoque la conduite à tenir. L'action des forces de l'ordre sera désormais plus transparente. Le port de l'uniforme devient obligatoire et la mention de l'unité doit être bien visible.

Tandis qu'une place particulière est reconnue aux journalistes, un référent chargé de l'appui aux victimes est mis en place auprès de chaque préfet.

Des points, cependant, méritent d'être améliorés. En effet, le SNMO occulte complètement l'organisation et la conduite de la manœuvre. La capacité de manœuvrer permet en effet de limiter l'emploi de la force tout en prévenant les affrontements de bloc à bloc.



Ainsi le SNMO ne mentionne, ni le groupement tactique de gendarmerie (GTG) pour la GM, ni le Groupement opérationnel (GO) pour les CRS, qui constituent, l'un comme l'autre, le premier niveau tactique de cohérence opérationnelle dans les opérations d'ampleur. En bénéficiant de l'apport des nouveaux moyens techniques, le GTG ou GO, est la seule entité à même, dans un compartiment donné, de pouvoir manœuvrer rapidement, prendre l'initiative, concentrer les efforts ou effectuer des bascules de dispositif.

S'adossant au principe du maintien à distance de l'adversaire, la gendarmerie mobile et les CRS développent des modes d'action visant à prendre rapidement l'ascendant sur l'adversaire, en privilégiant les actions sur les flancs et les arrières des groupes hostiles par l'engagement des pelotons d'intervention (PI) de la gendarmerie mobile ou les sections de protection et d'intervention de 4ème génération (SPI4G) des CRS.



Il est, en conséquence, primordial de former les responsables territoriaux, potentiels directeurs de service d'ordre (DSO), à la conception de manœuvre. De la même façon, il est essentiel d'inclure, quand c'est possible, des experts GM ou CRS dans la préparation de celle-ci.

Par ailleurs, il est dommage que la formalisation écrite des missions et la traçabilité des ordres donnés, notamment pour l'emploi de la force ou l'usage des armes, par le DSO au commandant de la force publique, ne soient pas du tout évoquées dans le SNMO.

En la matière, il est aussi regrettable que le principe des réquisitions écrites prévues par l'ancienne instruction permanente aux forces armées (IPFA) 500 n'ait pas été modernisé car il engageait l'autorité chargée de l'ordre public et constituait une garantie pour l'ensemble des acteurs.

De la même façon, la possibilité par les commandants de la force publique de faire usage de la force si des violences ou voies de fait sont exercées contre l'unité ou s'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent (article L211-9 alinéa 6 du code de la sécurité intérieure), aurait mérité d'être mentionnée. Elle doit être, en effet, connue de tous.

Le schéma national du maintien de l'ordre tire les leçons de la crise des gilets jaunes et présente des avancées majeures, notamment dans le domaine de l'information du public. La restauration capacitaire annoncée, notamment pour les blindés de la gendarmerie, répond aux besoins. Dans le cadre d'une plus grande transparence, la problématique de la traçabilité des ordres doit être impérativement clarifiée. Enfin des efforts doivent être engagés pour une meilleure formation des DSO à la conception de manœuvre. En effet la

manœuvre doit être privilégiée, dans toutes les situations, pour limiter l'emploi de la force au plus bas niveau possible.

Colonel(er) Patrick JOUNOT

